



Remise des VRD à la commune

Par **balcon**, le **10/04/2013** à **14:30**

[fluo]bonjour[/fluo]
La mairie de mon village refuse de prendre en charge les VRD car l'entreprise qui a travaillé pour le lotisseur, à mal implanté les regards de branchement. En tant que président de l'association syndicale libre du lotissement composé de huit lots, j'ai demandé au lotisseur de reprendre ces travaux. Sa réponse est négative. Que faire?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **17:19**

bonjour,
Déjà lui demander la fourniture du certificat de conformité qu'il a l'obligation de demander à la commune qui a délivré l'arrêté de lotir.
J'espère que vous n'avez pas anticipé sur la fin effective des travaux, et accepté (devant notaire) le transfert de propriété des VRD et espaces verts à l'ASL.
Un lien vers la délivrance du DAACT et la garantie bancaire mise en jeu.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Achevement-des-travaux-de.html>